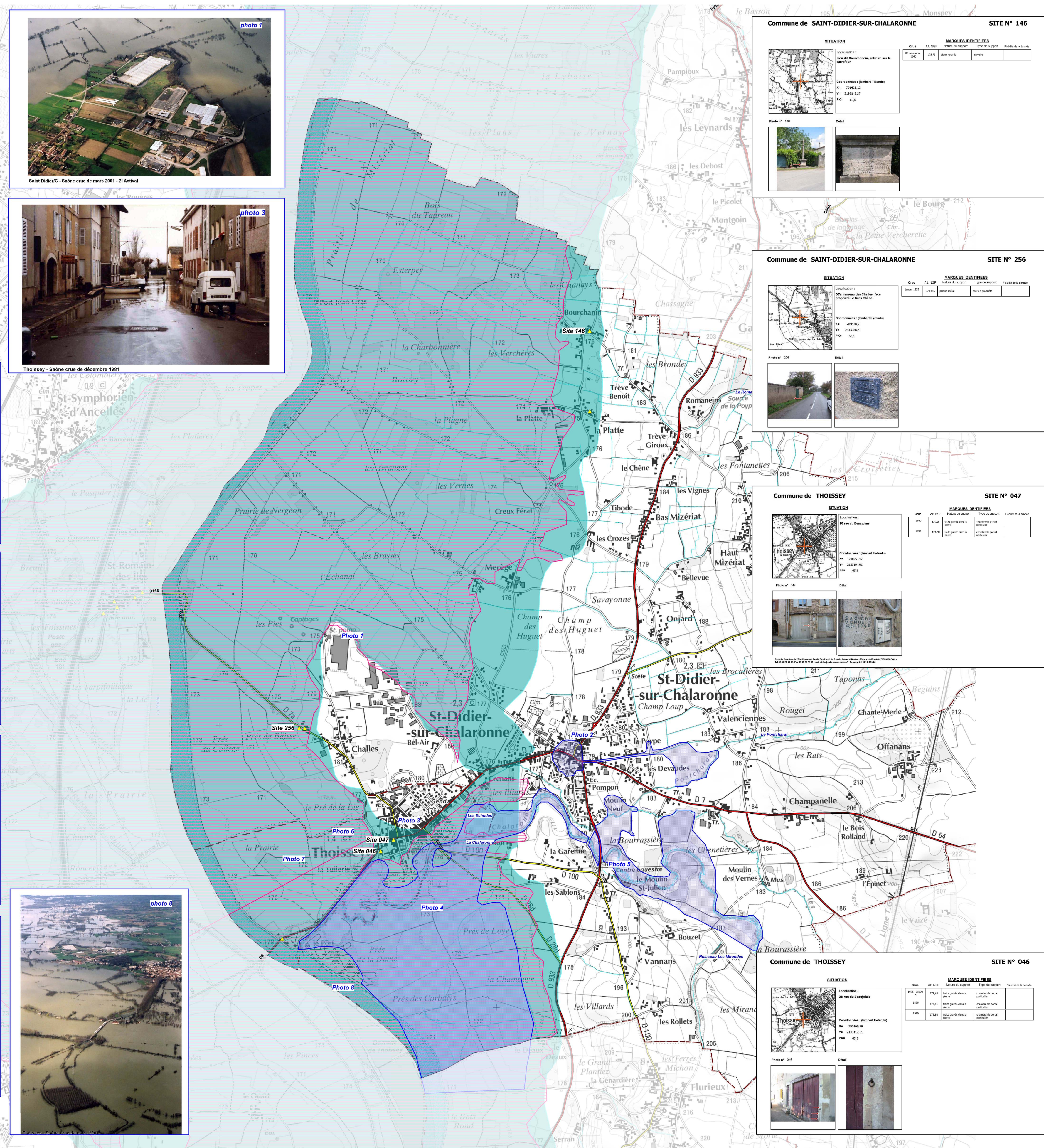


Approuvé le 22 décembre 2017



NOTA : Pour ces crues historiques, la remontée de la Saône dans les affluents n'est pas définie.

